

CENTRE COMMUNALE D' ACTIONS SOCIALES
Commune de CALLAS



Dossier de candidature Bourse au permis de conduire



Bénéficiaire

Nom : Epouse :.....

Prénom :.....

Adresse :.....
.....

Téléphone :.....

Date de Naissance :.....

Lieu de Naissance
.....

Situation familiale

Célibataire Marié(e)

Situation sociale

Situation scolaire

- Lycéen
- Etudiant
- Niveau d'études :.....

Situation professionnelle (joindre Les justificatif)

- Salarié depuis :Quel type d'emploi :.....
- Demandeur d'emploi depuis le.....
- Formation professionnelle depuis le ...
- Apprentissage depuis le.....
- Sans emploi depuis le...

Motif de la demande

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dates de disponibilité pour effectuer les missions d'intérêt collectif à définir par le CCAS (mission au sein d'une association, au sein de la Commune ou action sociale pour le CCAS) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ✚ Copie recto-verso de la carte d'identité,
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, Téléphone fixe ...).
- ✚ Certificat de scolarité (lycéen-étudiant) ou une attestation d'inscription à Pôle Emploi ou à la Mission Locale Dracénoise ou tout

autre justificatif nécessitant une aide pour le permis de conduire
(contrat de travail, justificatif de ressources...).

Remise du dossier : Mairie de CALLAS. Service CCAS

Date de dépôt du dossier :

Le bénéficiaire,

Le Président du CCAS de la Commune de Callas,

Daniel MARIA

ATTESTATION D'ENGAGEMENT

➤ À remplir par Le représentant de La structure d'accueil

Je soussigné(e).....en qualité de
.....atteste que (nom et prénom du
bénéficiaire).....
accomplira une « mission d'intérêt collectif » au sein de la structure
.....

Les modalités d'accueil et de présence sont les suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les missions confiées au bénéficiaire dans le cadre de ce dispositif sont
décrites ci-après :

.....
.....
.....
.....
.....

pour faire valoir ce que de droit

Fait à, le.....

Le demandeur

Le représentant légal de la structure d'accueil

Signature et cachet obligatoires

ANNEXE : REGLEMENT BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire constitue un atout incontestable pour accéder à l'emploi ou la formation. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers conséquents. Pour favoriser l'accès au permis de conduire, la Commune de Callas par le moyen de son Centre Communal d'Actions sociales (CCAS) décide de mettre en place le dispositif de la « Bourse au permis de conduire ».

En réalisant 35 h de travaux d'intérêt collectif au sein d'une association Callassienne ou pour le compte de la collectivité, le bénéficiaire pourra recevoir une aide de 500 € en contrepartie pour financer l'obtention du permis B. Une initiative qui vise notamment l'insertion sociale et professionnelle et qui permettra de créer de nouvelles passerelles entre les bénéficiaires et la vie locale.

1. RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes:

- Avoir 17 ans révolus à la date de dépôt du dossier,
- Résider à Callas depuis au moins 1 an

2. MODALITES PRATIQUES ET RETRAIT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature est à retirer en mairie auprès de l'accueil ou sur le site www.callas.fr.

Les dossiers complets seront instruits par le Conseil d'administration du CCAS.

Afin d'apprécier la situation et d'instruire le dossier, le bénéficiaire devra fournir les documents suivants :

- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, Téléphone fixe ...).
- Certificat de scolarité (lycéen-étudiant) ou une attestation d'inscription à Pôle Emploi ou à la Mission Locale Dracenoise ou tout autre justificatif nécessitant d'obtenir le permis de conduire.

3. ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Après le dépôt du dossier de candidature, un projet d'action d'intérêt collectif de 35 heures sera proposé au candidat. La mission devra être effectuée soit dans une structure associative de la commune, soit pour le compte de la commune ou soit pour le compte du CCAS.

La mission d'intérêt collectif devra être amorcée au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'acceptation du dossier par la commission d'attribution. Le règlement sera directement auprès de l'auto-école après que la mission ait été effectuée dans sa totalité. L'action du candidat dans l'association sera encadrée par une convention entre les différentes parties.

1. MONTANT DE LA BOURSE ET CRITERES D'OBTENTION

La participation du CCAS au financement du permis de conduire (Permis B) sera de 500€. Cette participation sera subordonnée à la décision du Conseil d'administration après examen du dossier.

Cette aide ne pourra pas dépasser la limite du plafond fixé au budget.

Les membres du Conseil d'Administration votent une fois par an le montant de l'aide annuelle.

5. SUIVI DES BOURSIERS

Le candidat s'engage à signer la convention de bénévolat, à suivre régulièrement les cours théoriques et pratiques délivrés par l'auto-école, à réaliser sa mission d'intérêt collectif et à répondre aux modalités de suivi imposées par le service.

6. MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE

Une aide financière de 500 € sera allouée à chaque bénéficiaire, selon les conditions suivantes :

Les 500 € seront versés directement à l'auto-école après 35 heures d'actions d'intérêt collectif effectuées et sur présentation de la facture de l'auto-école ainsi que la signature d'une convention tripartite.